



Facture de mon mari décédé et obligation de payer

Par Visiteur

Mon mari est décédé le 27 mai j'aimerais savoir si je suis obligée de payer une facture de l'hôpital, mon mari n'avait aucune succession

Faire une demande pour refuser la succession me permettra

t-il de ne pas honorer cette facture et de ne pas avoir de problème avec l'argent que je dois toucher d'une convention obsèque que mon mari avait souscrit

Par Visiteur

Chère madame,

Mon mari est décédé le 27 mai j'aimerais savoir si je suis obligée de payer une facture de l'hôpital, mon mari n'avait aucune succession

Faire une demande pour refuser la succession me permettra

t-il de ne pas honorer cette facture et de ne pas avoir de problème avec l'argent que je dois toucher d'une convention obsèque que mon mari avait souscrit

Que concernait la facture de l'hôpital?

S'agissant de l'assurance obsèque, tout dépend son régime. La plupart peuvent être touchés quand bien même vous refusez la succession, mais certaines le refus à la succession entraîne le refus du bénéfice de l'assurance.

A priori, vous êtes bien dans ce premier cas, mais il convient tout de même de bien vérifier votre contrat ou de vous renseigner auprès de l'assurance en question.

Très cordialement.

Par Visiteur

Cette facture correspond à la location de la télévision de la chambre d'hôpital

Par Visiteur

Chère madame,

cette facture correspond à la location de la télévision de la chambre d'hôpital

Dans ce cas, si vous refusez la succession, alors la facture n'aura pas à être réglée. Il serait donc judicieux de vous rendre rapidement auprès du greffe près le tribunal de grande instance afin de remplir la déclaration de renonciation à succession.

Très cordialement.